

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le lundi 2 novembre 2015 à 20h00, dans la salle municipale, sous la présidence de Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinqué, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie, ainsi que Martine Tessier, en remplacement de Claire Côté, secrétaire-trésorière.

Quorum

Les membres du Conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

15-11-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-11-01

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimentement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets :
 - a) Compte-rendu rencontre Hydro-Québec;
 - b) Demande bibliothèque;
 - c) Demande badminton;
 - d) Entretien patinoire 2016

à l'item « Affaires nouvelles », tout en le gardant ouvert.

ADOPTÉE

15-11-02 ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

15-11-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Cheeney et unanimentement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, tel que reçu.

ADOPTÉE

15-11-03 LECTURE ET APPROBATION COMPTES MUNICIPAUX

BELL CANADA	414.66 \$
BUREAU EN GROS	116.75 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 422.71 \$
FONDATION SAINTE-CROIX/HÉRIOT	150.00 \$
HYDRO QUEBEC	1 884.25 \$
HYDRO-QUEBEC	962.20 \$
KODO MOBILE	39.55 \$
SONIC CO-OP CARTE	338.38 \$
SUCCESSION ROLLANDE FLEURENT	570.30 \$
BUROPRO CITATION	170.51 \$
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE	15 344.86 \$
CENTRE DU QUEBEC SANS FIL	120.00 \$
CHERBOURG	109.93 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES CHENES	739.28 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	57.49 \$
ÉDITIONS PETITE MINE INC	217.10 \$
F HOULE ELECTRIQUE INC.	328.72 \$
F. DUGAS ÉLECTRIQUE	273.99 \$
F.Q.M.	10.34 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	62 412.83 \$
GARAGE LOUIS LAFLEUR INC	97.72 \$
GILLES ALLAIRE	344.93 \$
INFO PAGE	109.69 \$
INFOTECH	758.84 \$

JEAN-PAUL BLANCHARD & FILS	954.46 \$
LA COOP AGRILAIT	7.31 \$
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	239.82 \$
LETENDRE & FORCIER LTEE	1 113.69 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	39 482.56 \$
MARIE-JOSÉE CAMPAGNA	71.02 \$
MARTINE TESSIER	91.43 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	156.37 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MAJORIQUE	1 342.68 \$
PETITE CAISSE	48.10 \$
POMP - GILLES FORCIER	16.04 \$
POMP - JENNIFER ST-CYR	9.20 \$
POMP - MARC-ANDRE CHEENEY	29.85 \$
POMP - RICHARD PROULX	16.04 \$
POMP - SAMUEL ST-PIERRE	62.03 \$
POMP - SEBASTIEN LABRECQUE	16.04 \$
POMP - STEPHAN LAVOIE	122.32 \$
POMP - SYLVAIN BELLEROSÉ	9.20 \$
RÉNO DÉPÔT (RONA INC)	58.63 \$
RICHARD PROULX	258.29 \$
RS- EMILIE CHEENEY	56.40 \$
RS- VÉRONIQUE LEFEBVRE-COUTU	20.00 \$
SALAIRE DE OCTOBRE 2015	15 579.76 \$

- 15-11-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :
- que ces comptes sont approuvés et soient payés.
- ADOPTÉE

15-11-04 CONTRIBUTION AU S.I.U.C.Q. 2016

Considérant qu'il est de la responsabilité légale d'une municipalité d'assurer une couverture adéquate en matière de sécurité civile et que le SIUCQ offre sa protection et son support lors d'interventions en situations d'urgence;

Considérant que le tarif est toujours fixé à 1,10 \$ par habitant;

- 15-11-04 Il est unanimement résolu par les conseillers présents :
- de contribuer au Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec pour la desserte du territoire de la Municipalité en mesures d'urgence pour l'année 2016 au coût de 1 118.70 \$.

15-11-05 RENCONTRE PROGRAMME PAIR

Considérant qu'une rencontre aura lieu à la MRC de Drummond, le 17 novembre 2015, afin de discuter des différentes options pour la mise en place du programme PAIR;

- 15-11-05 Il est unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'autoriser M. Guy Lavoie, conseiller, à assister à la rencontre et d'autoriser les frais de déplacement.
- ADOPTÉE

15-11-06 AUTORISATION SIGNATURE, ENTENTE HAZMAT

Considérant qu'une nouvelle entente Hazmat (service d'intervention impliquant les matières dangereuses) de la Ville de Drummondville sera en vigueur pour l'année 2016;

- 15-11-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser M. Félicien Cardin, maire et Mme Claire Côté, directrice générale à signer l'entente d'une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2016 avec renouvellement automatique à tous les ans.

ADOPTÉE

15-11-07 DEMANDE FADOQ ST-BONAVENTURE-JEU DE DARDS

Considérant que la FADOQ a fait l'acquisition d'un jeu de dards;

Considérant que ceux-ci s'engagent à : garder les lieux propres, ne pas briser les murs et ranger le matériel suite à la tenue de l'activité;

Considérant que le matériel peut être utilisé par d'autres personnes ou organismes via entente au préalable avec la FADOQ;

15-11-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser l'installation d'un jeu de dards sur les murs de la salle municipale.

ADOPTÉE

15-11-08 PUBLIPOSTAGE, OPP ÉCOLE SAINT-BONAVENTURE

15-11-08 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de rembourser les coûts de publipostage pour l'envoi d'une lettre circulaire à toutes les résidences de la municipalité concernant l'annonce de la « Cueillette de canettes et bouteilles consignées » dans les municipalités de Saint-Bonaventure ainsi que de Saint-Pie-de-Guire, laquelle aura lieu le samedi 7 novembre 2015 au profit d'activités pour l'école de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉE

15-11-09 PUBLICITÉ FEUILLET PAROIS. 2016, COMITÉ B.G.P.

15-11-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de verser la somme de 75 \$ au Comité B.G.P. pour une publicité simple dans le feuillet paroissial pour l'année 2016.

ADOPTÉE

15-11-10 DON À JEUNESSE, J'ÉCOUTE

Considérant la demande d'aide financière afin que l'organisme soit en mesure d'offrir aux jeunes différents moyens de les consulter (engager et former de nouveaux intervenants en clavardage);

Considérant que notre contribution sera égalée par la Fondation de la Famille J.W. McCannelle;

15-11-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de verser la somme de 50 \$ à Jeunesse J'écoute à titre de don pour l'année 2015.

ADOPTÉE

15-11-11 PROGRAM. PARTIELLE TECQ 2014-2018 RÉVISÉE

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- 15-11-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents que :
- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
 - la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

15-11-12 PROG. AIDE FIN. FORM. POMPIERS VOLONTAIRES

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Bonaventure désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-Bonaventure prévoit la formation de 7 pompiers (2 pompiers – formation Pompier 1 et 5 pompiers – formation Opérateur d'autopompe) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

- 15-11-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

15-11-13 VERSEMENT AIDE FINANCIÈRE - CAMP DE JOUR 2015

Considérant que le Camp de Jour Saint-Bonaventure sera en déficit pour la saison 2015;

Considérant qu'un montant de 4 500 \$ avait été budgété par la municipalité afin d'assurer la coordination du Camp de Jour et que ce montant n'a pas été demandé par l'organisme;

- 15-11-13 Il est unanimement résolu par les conseillers présents :
- de verser un montant de 3 004,48 \$ au Camp de Jour Saint-Bonaventure afin de leur venir en aide financièrement pour les salaires en coordination et le logiciel Enfantin.

ADOPTÉE

15-11-14 RÉNOVATION « CANTINE », PARC LALIME

Considérant que le bâtiment est utilisé par le Camp de Jour durant la saison estivale pour réchauffer les repas des enfants et pour l'entreposage de matériel;

Considérant que le plancher est endommagé;

Considérant que la « cantine » aurait besoin de réaménagement afin d'être encore plus fonctionnelle par les employés du Camp de Jour ainsi que les enfants;

- 15-11-14 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'autoriser les frais de réparation du plancher, de peinture ainsi que de réaménagement du bâtiment;

- de demander à l'inspecteur municipal d'effectuer les travaux nécessaires.

ADOPTÉE

15-11-15 AIDE FINANCIÈRE, STATIONNEMENT ÉGLISE

Considérant que le stationnement de l'église est endommagé et que la Fabrique tente d'obtenir de l'aide financière pour excaver et refaire une bande d'asphalte;

Considérant que ce stationnement sert à des activités communautaires;

15-11-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'offrir une aide financière de 25 % du coût des travaux de réfection du stationnement de l'église jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5 000 \$.

ADOPTÉE

15-11-16 OFFRE SERVICE, INSPECTION RACC. RÉSEAU ÉGOUT

Considérant que la municipalité désire faire vérifier les raccordements des bâtiments desservis par le système d'égout municipal afin de déceler les cas où les drains de fondation, les pompes de sous-sol, les gouttières et le rejet des systèmes de traitement de l'eau potable sont collectés au réseau d'égout sanitaire;

15-11-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de mandater la firme AGS Environnement inc. pour visiter les propriétés branchées au réseau d'égout sanitaire au coût de 45 \$ par propriété;
- que cette dépense non prévue soit financée par le surplus des eaux usées ou, à défaut, par le biais du surplus libre.

ADOPTÉE

15-11-17 FIN DE PARTENARIAT, MCBSF ET L'ÉCHO

Considérant que l'administration des Médias Communautaires du Bassin Saint-François (MCBSF) a retiré le titre de « membre actif » au représentant de la Municipalité de Saint-Bonaventure, monsieur Guy Lavoie, de façon à ce qu'il ne puisse pas voter lors de leur assemblée générale du 17 octobre dernier parce qu'il a donné son opinion sur la façon que l'Écho de mon village est dirigé;

Considérant que la Municipalité a besoin de superficie supplémentaire au Centre Culturel pour l'utilité de sa bibliothèque;

15-11-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et résolu:

- Que la Municipalité de Saint-Bonaventure retire son appui au MBSCF comme membre associé et se retire de tout partenariat avec le MBSCF, ses administrateurs et l'édition de l'Écho de mon Village;
- Que demande soit faite aux administrateurs des Médias communautaires du Bassin St-François et éditeurs de l'Écho de mon village de quitter le local qu'ils occupent au Centre Culturel et de remettre à la Municipalité toutes les clés donnant accès aux locaux du Centre Culturel au plus tard le 30 novembre 2015.

Monsieur le conseiller Guy Lavoie demande le vote en ce qui a trait surtout à la 2^e partie de la proposition pour s'assurer de la clarté de la décision:

POUR la proposition: Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Félicien Cardin, Keven Trinque, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie.
CONTRE la proposition: ---
La résolution est adoptée à l'unanimité

15-11-18 LOCAL – ENTREPOSAGE LIVRES BIBLIOTHÈQUE

Considérant que la bibliothèque fait face à un manque d'espace afin d'entreposer ses livres;

Considérant qu'un local au rez-de-chaussée du Centre Culturel est désormais disponible;

- 15-11-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :
- qu'un local sera mis à la disposition du personnel de la bibliothèque afin que celui-ci serve à des fins d'entreposage et ce, en date du 1^{er} décembre 2015.

ADOPTÉE

15-11-19 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE, SAISON 2015-2016

Considérant que Monsieur Luc Lacouture accepte de s'occuper de l'entretien de la patinoire pour la saison 2015-2016;

- 15-11-19 Il est unanimement résolu par les conseillers présents :
- de confier le contrat d'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace à Luc Lacouture pour un montant de 3 500 \$ pour la saison 2015-2016;
 - que les versements du contrat soient répartis comme suit :
 - 1 000 \$ le 20 décembre 2015
 - 1 000 \$ le 20 janvier 2016
 - 1 000 \$ le 20 février 2016
 - 500 \$ à la fin de la saison ou 31 mars 2016

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, 20H45 À 20H52

15-11-20 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

- 15-11-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'ajourner cette assemblée au mardi 17 novembre 2015 à 20h00.

ADOPTÉE

À 21H00, la séance est close.

Félicien Cardin, maire

Claire Côté, dir. gén./sec.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a ou il y aura des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 15-11-03,15-11-04, 15-11-05, 15-11-06, 15-11-08, 15-11-09, 15-11-10, 15-11-13, 15-11-14, 15-11-15, 15-11-16 et 15-11-19.

Claire Côté, secrétaire-trésorière

